



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



Le 3 février 2020

Le Vautour percnoptère : que font les Parcs de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour cette espèce mondialement menacée ?

Dans le cadre de sa mission d'appui aux réseaux et gestionnaires d'aires protégées, l'Office français de la biodiversité apporte son soutien au programme d'actions porté depuis 2018 par cinq des Parcs naturels régionaux de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur. A l'occasion d'une réunion d'information destinée aux partenaires du programme, les Parcs naturels régionaux du Luberon, des Alpilles, du Verdon, des Baronnies provençales et du Mont Ventoux, ont présenté l'état d'avancement des actions mises en place pour préserver le Vautour percnoptère depuis 2018.

Le Vautour percnoptère : une espèce en danger d'extinction au niveau mondial

Le Vautour percnoptère *Neophron percnopterus* est l'un des oiseaux les plus menacés de France et d'Europe. Il s'agit d'un rapace nécrophage et détritivore. Les populations européennes sont migratrices, nichant en Europe méridionale (de l'Espagne aux Balkans) et passant l'hiver en Afrique au Sud du Sahara. Les populations sont fragmentées, en forte baisse depuis le début du XX^{ème} siècle. **Son statut de conservation est très défavorable : « En Danger » (EN) sur la liste rouge mondiale des espèces menacées (UICN) ainsi qu'au niveau national ; « En Danger Critique » (CR) au niveau régional (Provence-Alpes-Côte d'Azur).**



© Hervé Vincent



© Hervé Vincent

La population française de Vautour percnoptère a chuté dès la fin du XIX^{ème} siècle. Cette diminution des effectifs est due à la baisse des ressources alimentaires (liées au déclin du pastoralisme et à la fermeture des milieux moins pâturés), au tir illégal des oiseaux, à l'empoisonnement des vautours ou de leurs proies, aux dérangements humains sur les sites de nidification (en falaises), et aux infrastructures électriques (électrocution, collision). La mortalité en migration et dans les quartiers d'hivers africains a fortement augmenté, en particulier l'émergence d'un empoisonnement indirect massif lié aux traitements vétérinaires des troupeaux domestiques. **En France, les effectifs tournent autour de 75 couples dans les Pyrénées et d'une vingtaine du Sud du Massif Central à la Haute-Provence.**

Venir en aide aux nicheurs de la Région Alpes-Côte d'Azur

Un plan national d'actions en faveur du Vautour percnoptère a été défini pour la période 2015-2024. Son objectif général est de favoriser l'extension et le développement de la population française de Vautours percnoptères ; A plus long terme, l'idée est de reconstituer une aire géographique continue des Pyrénées aux Alpes. La Ligue pour la protection des oiseaux est animatrice de ce plan national d'actions.

Dans le cadre de ce plan national, les Parcs naturels régionaux des Alpilles, du Luberon, du Verdon, des Baronnies provençales, des Réserves de Biosphère Luberon-Lure et du Mont Ventoux se sont regroupés pour venir en aide aux 8 couples qui nichent sur leur territoire. Les trois associations, la Ligue pour la protection des oiseaux, « Vautours en Baronnies » et le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les accompagnent sur les aspects techniques et scientifiques. Ce programme est mis en œuvre de 2018 à 2021.

Chaque Parc impliqué dans ce projet a pour objectif d'étendre et de pérenniser les actions de gestion en faveur du Vautour percnoptère, en tenant compte des spécificités de son territoire. Depuis 2018, plusieurs **placettes de soutien alimentaire destinées aux vautours ont été créées** chez les éleveurs, lesquels y déposent les bêtes mortes plutôt que de les faire enlever par les équarrisseurs. D'autres placettes peuvent être gérées par les Parcs eux-mêmes et alimentées en dépôts de boucherie. En quelques jours, voire quelques heures, les vautours consomment la totalité des

dépôts faits sur les placettes. Encadrés règlementairement par les services vétérinaires, la création de ces placettes vient étoffer la ressource alimentaire disponible par ailleurs dans la nature.

Le programme prévoit également chaque année, le suivi des couples reproducteurs sur les différents territoires (nombre de couples nicheurs, succès de la reproduction depuis la ponte jusqu'à l'envol du poussin, recherche de nouveaux couples).

Enfin, un film sera tournée dans le cadre de ce programme pour mieux faire connaître la biologie et la fragilité et cette espèce au public.

Le Vautour percnoptère, une espèce discrète emblématique de la biodiversité

Sur le pourtour méditerranéen français, le Vautour percnoptère est en limite septentrionale de son aire de répartition. Comme les autres vautours, il s'agit d'une espèce sauvage dont la présence dans nos régions reste liée aux activités humaines. Par ses liens anciens avec le pastoralisme, la présence encore aujourd'hui d'une population de Vautour percnoptère sur nos territoires peut être perçue comme un héritage de la longue histoire qui associe l'Homme et la Nature en Méditerranée. Une illustration de liens anciens générateurs d'une biodiversité originale associée au maintien de cet équilibre fragile. Par sa contribution naturelle et gratuite à l'équarrissage, le Percnoptère délivre de plus un service écosystémique, certes modeste comparativement aux autres vautours, mais bien réel. Protéger le Vautour percnoptère, et plus largement l'ensemble des vautours, c'est reconnaître que nos sociétés humaines ont beaucoup à gagner en veillant à renouveler au sein du monde moderne les liens ancestraux avec le monde vivant, au travers d'une logique assumée de solidarité écologique.

A propos de l'Office français de la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB), est né le 1er janvier 2020. Ce nouvel établissement public, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture, a été créé pour protéger et restaurer la biodiversité. Il intègre les missions, les périmètres d'intervention et les 2 800 agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Il exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. Pour appuyer les réseaux d'espaces protégés, en mars 2018, l'Office a signé une convention cadre avec 3 grands réseaux de gestionnaires d'aires protégées : les Conservatoires d'espaces naturels, les Parcs naturels régionaux et les Réserves naturelles.

<https://ofb.gouv.fr/loffic-francais-de-la-biodiversite>

A propos des Parc naturels régionaux de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

En région, il existe 8 Parcs (Camargue, Alpilles, Luberon, Verdon, Préalpes d'Azur, Queyras, Baronnies provençales, Sainte-Baume), et un projet de Parc (Mont Ventoux). Le réseau couvre près du tiers de la superficie régionale (plus de 900 000 ha). Il faut y ajouter 4 réserves de Biosphère du programme Man and Biosphere de l'UNESCO, dont celles du Luberon-Lure

et du Mont Ventoux, gérées respectivement par le Parc du Luberon et le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux, qui abritent le Vautour percnoptère. Les Parcs sont aussi animateurs de nombreux sites Natura 2000. La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages introduit une reconnaissance au niveau législatif des réserves de Biosphère et de la possibilité pour les Parcs de les mettre en œuvre (article L336-1).

Portail géographique des PNR Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur <http://geo.pnrpaca.org/>

A propos de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a vocation à représenter l'ensemble des 53 Parcs naturels régionaux français. Elle assure l'animation et la coordination technique du réseau des Parcs, la valorisation de leurs actions et leur représentation aux niveaux national et international. Sur leurs territoires (les Parcs couvrent 15% du territoire national), les Parcs sont des « partenaires privilégiés de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés dans le domaine de la biodiversité et des paysages. » (code de l'environnement).

www.parc-naturels-regionaux.fr